



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 25 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq février à 18 H 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 19 février 2019

Date d'affichage de la convocation : 19 février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Nombre de procurations : 7

Nombre de voix : 25

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, M. Jean-François Esteban, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. Vincent Rieutor, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Danièle Trabuc, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous a donné procuration à Mme Janet Zaragoza

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

Mme Véronique Leruste a donné procuration à Mme Marie-Christine Bouvier

Mme Véronique Martin a donné procuration à M. André Sauzède

M. Jérôme Mercadé a donné procuration à M. Jacky Clavairolle

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Alexandre Trouillard

Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. Jean-Claude Mercier

Secrétaire de séance : M. Michel Jean.

DEL2019_001 Contrat Bourg Centre Occitanie 2019/2021

La Région Occitanie a décidé d'engager une nouvelle politique en faveur du développement et de l'attractivité des « bourgs centres » Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

La présence de bourgs centres dynamiques et attractifs dans les zones rurales ou péri-urbaines est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent de ce fait des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire et, plus globalement à l'équilibre de notre région.

Ces communes doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et à venir dans les domaines des services aux publics, l'habitat, la jeunesse, la santé, l'accès aux commerces, les équipements culturels, sportifs, de loisirs etc.

Les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, les espaces publics, le patrimoine...
Pour conforter leur développement économique, elles doivent également apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises.

Dans ce cadre et en vue de renforcer l'attractivité et le développement des communes « bourg-centre », la Région a décidé d'accompagner les communes concernées en renforçant son soutien en faveur des investissements publics locaux.

Calvisson est une commune péri-urbaine, identifiée par le SCOT comme un « pôle structurant de bassin de vie » qui répond à la notion de bourg-centre.
Avec près de 6000 habitants et Chef-lieu de Canton, la commune occupe une situation géographique privilégiée, entre les agglomérations de Nîmes et de Montpellier, qui la rend particulièrement attractive.

L'accroissement linéaire de population, la présence d'une population touristique de près de 2000 résidents en période estivale, l'attrait exercé sur les bassins de vie proches Vaunage et Sommiérois nécessitent une volonté politique pour accompagner ce dynamisme.

Cette dynamique démographique ne s'accompagne pas d'un développement économique et commercial suffisant pour répondre à la demande de la population et des acteurs socio-économiques. Par ailleurs, le centre-ville commerçant est délaissé au profit des zones péri-urbaines de la métropole de Nîmes.

La commune de Calvisson doit redevenir le pôle majeur du bassin de vie en mettant en place une offre de services multiples à la population en consolidant les infrastructures nécessaires à son développement et à son attractivité.

La municipalité a pris des premières mesures en 2015 et c'est dans l'objectif de poursuivre cette dynamique que la commune s'est portée candidate, en avril 2018, auprès de la Région Occitanie, à l'appel à candidatures « Bourgs Centres ».

Le projet de contrat (annexe n°1) a été présenté par la commune, en comité de pilotage du PETR le 20 février dernier ; il a pour objectif d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes du Pays de Sommières, le PETR Vidourle-Camargue et la Commune de Calvisson :

- Pour agir sur les fonctions de centralité et en faveur du développement de l'économie et de l'emploi de la commune de Calvisson et de son bassin de vie,
- Pour agir sur la qualité du cadre de vie et sur la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité de la commune et de son bassin de vie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de contrat de bourg-centre, annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	18
Procurations	07
Nombre de voix	25
Pour	25
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE



Envoyé en préfecture le 27/02/2019

Reçu en préfecture le 27/02/2019

Affiché le



ID : 030-213000623-20190225-DEL2019_001-DE

